

/FE.-  
REPUBLIQUE  
POPULAIRE DU BENIN  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU CONSEIL EXECUTIF  
NATIONAL  
-----

DECRET N° 84-290 du 16 Juillet 1984

chargeant le Camarade Paul AWANOU,  
Ministre de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques de l'intérim  
du Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des  
Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la  
Pêche pour compter du 11 Juillet 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 11 Juillet 1984, le Camarade Paul AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence du Camarade Boukary ALIDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Juillet 1984

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2  
MIESEP-MFEEP 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 JORPB 1.-